

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Christine TEQUI, M. Alain TOMEIO, M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Alain GINIES, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIABM_010

COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET REGIE

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'arrêter le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget Régie de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel au titre de l'année 2024 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	-	58 374,33	58 374,33
Titres de recettes émis	-	37 537,51	37 537,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	-	58 374,33	58 374,33
Mandats émis	-	58 374,00	58 374,00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	-	-
Déficit	-	20 836,49	20 836,49

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Résultats de fonctionnement	31 374,33	- 20 836,49	10 537,84
Résultats d'investissement	-	-	-
TOTAL	31 374,33	-20 836,49	10 537,84

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2024 arrêté à 10 537,84 € est conforme au résultat du Compte Administratif 2024.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme